Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis

Règlement numéro 180 Tarification métropolitaine à compter du 1er février 2024

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

RÉSOLUTION 2023-166-

RÈGLEMENT NUMÉRO 180

Régissant la tarification pour les titres de transport métropolitains à compter du 1er février 2024 pour les clientèles du transport urbain et du transport adapté qui utilisent les services de la Société de transport de Lévis.

ATTENDU QUE la Société de transport de Lévis et le Réseau de transport de la Capitale, avec la collaboration financière du ministère des Transports du Québec et de la Communauté métropolitaine de Québec offrent depuis 2003 un titre de transport permettant à son détenteur d'avoir accès aux deux (2) réseaux de transport en commun ainsi qu'au service des traversiers de la Société des traversiers du Québec à un tarif privilégié, à savoir le titre « métropolitain » ;

ATTENDU QUE les nouveaux tarifs métropolitains doivent être adoptés annuellement par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale et celui de la Société de transport de Lévis avant d'entrer en vigueur ;

ATTENDU QU' afin de favoriser davantage l'utilisation du transport en commun interrives, la STLévis et le RTC ont convenu de réduire, à compter du 1er février 2024, le tarif des titres de transport métropolitains ;

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur des tarifs métropolitains est prévue pour le 1er février 2024 et qu'il y lieu d'adopter ces derniers ;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par monsieur Michel Turner
appuyé par monsieur Michel Patry

et résolu unanimement

QUE les nouveaux tarifs des titres de transport « métropolitain » suivants pour la clientèle du transport urbain et adapté soient adoptés pour entrer en vigueur à compter du 1er février 2024 ;

	Tarif 2023	Réduction proposée		Tarif 2024
Métropolitain général	144,25 $	39,25 $	- 27 %	105,00 $
Métropolitain Privilège 12 -23 ans et étudiant à temps plein (23 ans et +)	108,25 $	29,25 $	- 27 %	79,00$
Métropolitain Ainé (65 ans et +)	108,25 $	29,25 $	-27 %	79,00$
Métropolitain Lot de 20 billets				70,00$

QUE ces nouveaux tarifs entrent en vigueur sous réserve de l'adoption de ces derniers par le Réseau de transport de la Capitale (RTC);

QUE, conformément à l'article 90 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun (chapitre S-30.01)*, ces nouveaux tarifs soient publiés dans un journal diffusé sur le territoire de la ville de Lévis et soient affichés dans les autobus de la STLévis et de son sous-traitant;

QU'ils entreront en vigueur trente (30) jours après leur publication.

Steve Dorval, président **Jean-François Carrier, secrétaire**

Adopté le 28 novembre 2023

ORIGINAL DU RÈGLEMENT No 180